



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 3 février 2025 à 18 h 30, le règlement d'emprunt suivant :

- Règlement autorisant un emprunt de 5 410 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs, de berges, de terrains de jeux et d'espaces verts (RCA24-27008).

Le 7 avril 2025, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR D'AVRIL 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc